



Mobilisation pour les Valeurs de la République Caf de Loir-et-Cher Appel à projets 2021

A travers la mise en œuvre de ses politiques familiale et sociale, la Caf de Loir-et-Cher participe à la défense et la diffusion des valeurs de la République,

- Le respect de la dignité humaine
- La laïcité, la neutralité et la mixité
- La solidarité, la liberté et la fraternité
- La participation et le partenariat.

Avec ses partenaires, elle s'engage au respect et à la diffusion de la Charte de la laïcité de la branche Famille.

Pour soutenir et accompagner ses partenaires, la Caf de Loir-et-Cher lance un appel à projets de **mobilisation pour les valeurs de la République**.

Les objectifs

Le projet doit :

- S'inscrire dans un objectif de **promotion des valeurs de la République et/ou de prévention du phénomène de radicalisation**
- Répondre à une logique de **prévention primaire** (actions d'information, de sensibilisation, ateliers numériques dédiées, etc...) ou à une logique d'accompagnement des familles concernées.

Les projets éligibles

Les actions de promotion des valeurs de la République et/ou de prévention de la radicalisation doivent être développées dans l'un des cadres suivants :

- Accompagner les familles confrontées ou susceptibles d'être confrontées aux phénomènes de radicalisation
- Développer l'esprit critique dans le cadre de la pédagogie du « contre discours »
- Promouvoir les valeurs de la République
- Renforcer le vivre ensemble et prévenir le risque de repli communautaire
- Développer ou renforcer l'éducation numérique.

Le projet doit se dérouler ou débiter en 2021.

Les porteurs de projet

Les actions doivent être portées par une structure, une association ou une collectivité.

Le porteur s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

De plus, le partenaire s'engage à respecter la Charte de la laïcité de la branche Famille, adoptée par le Conseil d'Administration de la Cnaf, annexée au dossier de candidature.

Les modalités de financement

Les financements apportés au titre de ce fonds doivent respecter les deux critères cumulatifs suivants :

- Le montant total des recettes de la branche Famille ne peut excéder 80% du coût total annuel du projet. Ce niveau est un maximum qui ne sera pas attribué de manière automatique ;
- L'ensemble des recettes ne peut excéder 100 % du coût annuel du projet.

L'octroi d'un financement et le niveau d'intervention seront appréciés au regard de la qualité du projet déposé, des partenariats pouvant être développés, de la qualification des personnes mobilisées et dans la limite des crédits disponibles.

Le dossier de candidature

Les porteurs de projets remplissent le dossier de candidature (1 dossier par action) et l'envoient par mail à l'adresse partenaires@cafblois.cnafmail.fr

Les conseillers techniques en action sociale de la Caf peuvent répondre aux questions relatives à cet appel à projet et accompagner la constitution du dossier de candidature (partenaires@cafblois.cnafmail.fr)

Les dossiers déposés sont étudiés par le service développement et accompagnement des territoires de la Caf 41, avant validation par le Conseil d'administration de la Caf et par la Cnaf.

Le calendrier

Les dossiers peuvent être transmis au fil de l'eau, en tout cas **au plus tard le 30 avril 2021.**